Département du DOUBS

République française

---

Arrondissement de Pontarlier

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

---

---

| Nombre de Membres | |
|---|---|
| En exercice : | 23 |
| Présent au Conseil : | 16 |
| Ayant pris part au vote : | 23 |

| Date de la convocation |
|---|
| 05/09/2022 |
| ========== |
| Date d'affichage |
| 15/09/2022 |

**Séance du 9 septembre 2022**

*L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre à vingt heures.*

*Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

*Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Léonie Schneiter, Nathalie Sievert.*
*Procuration : Aline Carrière à Aline Louvrier, Frédéric Dole à Léonie Schneiter, Coralie Gabry à Olivier Régnier, François Garcia à Marc Saulnier, Olivier Marlot à Norbert Pécot, Isabelle Vinai à Jean-Pierre Gurtner, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin.*
*Secrétaire de séance : Léonie Schneiter*

---

*Le Maire déclare la séance ouverte.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.*

OBJET : **Convention de mise à disposition de services pour l'Assistance à la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque avec le SYDED.**

Le Maire indique que dans le cadre du besoin croissant en énergie, la commune souhaite étudier la possibilité d'installer une ferme photovoltaïque sur ses bâtiments, notamment la salle des fêtes, le boulodrome et le bâtiment de l'ancienne tricoterie.

Pour cela, la commune souhaite passer une convention de mise à disposition de services pour l'Assistance à la Réalisation d'une installation solaire photovoltaïque avec le Syded.

Le Maire précise que la prestation estimée sur 6 jours pour un coût de 2 160€ comprend :

- La réalisation d'une étude d'opportunité
- Une aide au prédimensionnement et à l'élaboration du dossier de consultation
- Comparaison des offres
- Assistance pour la constitution des dossiers de subvention, suivi de la réalisation et réception.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valident la convention de mise à disposition de services pour l'assistance à la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque avec le SYDED ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.